RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE L'ETOILE

31/12/2025

::*:*:*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE L'ETOILE
Association Loi 1901
14 rue d'Amsterdam
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE L'ETOILE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Bureau

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du Bureau sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy,
Le 15 mai 2026

ORCOM CFGS AUDIT

Jérôme WEXSTEEN
Associé Responsable Technique

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE L'ETOILE
14 rue d'Amsterdam
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Nancy,
Le 15 mai 2026

ORCOM CFGS AUDIT

Jérôme WEXSTEEN
Associé Responsable Technique

M.J.C. ETOILE - Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF

	EXERCICE 25 BRUT	Amortissement à déduire	NET	EXERCICE 24
ACTIF IMMOBILISE				
Immob. Incorporelles	6 278	6 278		
Immob. Corporelles	174 498	166 175	8 323	**4 516**
ACTIF CIRCULANT			345 453	**336 538**
Produits a recevoir			47 802	60 936
Créances clients			11 212	14 189
Disponibilités			286 439	260 913
Autres créances				500
COMPTES DE REGULARISATION			8 108	**7 930**
Charges constatées d'avance			8 108	7 930
TOTAL GENERAL			361 884	348 984

PASSIF

	EXERCICE 25	EXERCICE 24
FONDS ASSOCIATIFS	181 636	**174 674**
Fonds propres		
Report à nouveau	174 674	210 209
Résultat de l'exercice	6 962	-35 535
Autres fonds associatifs		
Subvention d'investissement Région		
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	80 902	**75 595**
Prov.pour retraite	80 902	75 595
Autres provisions pour charges		
Fonds dédiés		
DETTES	66 656	**67 393**
Dettes fiscales et sociales	20 968	19 355
Charges sociales sur congés à payer	8 780	8 543
Fournisseurs	15 307	19 781
Dettes provisionnée pour congés à payer	18 776	19 071
Etat - taxe sur les salaires	2 124	323
Acomptes adherents	701	320
Autres		
COMPTES DE REGULARISATION	32 690	**31 322**
Produits constatés d'avance	32 690	31 322
TOTAL GENERAL	361 884	348 984

Compte de résultat détaillé 2025
MJC ETOILE

Compte de Résultat			
		2025	BP 2026
	PRODUITS D'EXPLOITATION	623.488,65	608.351,00
	Prestations MJC	169.313,79	165.500,00
706102	Activités	62.279,41	60.000
706120	CAF PSO	43.106,85	43.000
706121	CAF ATL	15.202,00	15.000
706122	CAF - Bonification mercredis	1.500,00	1.500
706123	Accueil de loisirs	40.902,41	40.000
706124	Club jeunes	6.323,12	6.000
706126	Séjours et sorties familles		0
	Prestations FABLAB	16.964,00	17.400,00
706140	Prestations aux associations	1.964,00	2.000
706150	Formation professionnelle	0,00	0
706170	Communication - PAO - WEB	0,00	0
706180	Tous publics	0,00	400
706190	PS Fablab - Fabrique des Possibles	15.000,00	15.000
	Autres prestations	17.266,47	18.100,00
706110	Frais de mise à disposition de matériel	4.860,00	4.500
	prestation accompagnement à la scolarité	0,00	1.500
	prestation Nouveau théâtre de l'Etoile		
706210	Billeterie spectacles	8.648,30	8.500
706211	Buvette spectacles	785,90	1.000
706250	Refacturation adhérents	1.182,73	2.500
706212	Boissons tarot	95,50	100
708400	MAD frais de personnel facturés	1.250,00	
708500	Port et frais accessoires	444,04	
	Total prestations	203.544,26	201.000,00
	Subventions de fonctionnement	193.220,00	202.991,00
741401	Ville Vandoeuvre fonctionnement	193.220,00	202.991,00
	Subventions liées à l'emploi	91.086,00	86.736,00
741000	AGEFIPH aide au maintien ds l'emploi		
741230	Région Emploi associatif - poste animateur ados		
741250	AGEFIPH aide adaptation poste		
741300	Subvention FONJEP - coordination ados	13.314,00	7.107,00
	Subvention FONJEP - poste directeur		7.107,00
741320	Pôle emploi emplois francs		
741419	Ville Vandoeuvre - Poste Directeur	72.522,00	72.522,00
741000	Aides à l'embauche	5.250,00	
	Subventions enfance et jeunesse	74.023,46	81.324,00
741003	CAF chantiers loisirs jeunes	4.800,00	5.000,00
741006	aides Covid		0,00
741007	CAF PS Jeunes	14.230,46	15.524,00
741405	Ville Vandoeuvre réussite éducative	844,00	1.600,00
741409	Ville Vandoeuvre Ville Vie Vacances	500,00	0,00
741418	Ville Vandoeuvre ASH 12-17 ans	9.449,00	13.000,00
741410	Ville Vandoeuvre ASH 3-11 ans	39.500,00	42.000,00
741598	Etat Politique de la Ville QE Mini séjour	1.200,00	1.200,00
741394	Ville de Vandoeuvre QE mini séjour	500,00	0,00
741420	Métropole Grand Ncy aide aux devoirs à distance		0,00
741603	DDCS aide aux devoirs à distance		0,00
741604	DDCS aide exceptionnelle		0,00
741700	Etat Politique de la Ville Ville Vie Vacances	3.000,00	3.000,00
	Kéolis chantier jeunes		0,00
	Subventions "Cultures Urbaines"	4.000,00	5.000,00
741601	Etat Politique de la Ville cultures urbaines	1.000,00	1.000,00
741414	Ville Vandoeuvre cultures urbaines	2.000,00	2.000,00
	Métropole Grand Ncy cultures urbaines		1.000,00
741109	BATIGERE	1.000,00	1.000,00
	Subventions "Les Planches de l'Etoile"	5.000,00	5.000,00
741190	Département	500,00	500,00
741402	Ville de Vandoeuvre	3.500,00	3.500,00
741430	Métropole Grand Ncy		
741600	Etat Politique de la Ville	1.000,00	1.000,00
	Subvention parentalité	1.000,00	1.000,00
741001	CAF reaap parentalité	0,00	0,00
741002	CAF loisirs familiaux	0,00	0,00
741616	Etat SDJES JEP Etoile Educative et Culturelle	1.000,00	1.000,00
	Subvention Etoile partagée	3.000,00	3.000,00
741100	BATIGERE	1.000,00	1.000,00
741412	Ville Vandoeuvre	1.000,00	1.000,00
741425	Métropole Grand Ncy		
741590	Etat Politique de la Ville	1.000,00	1.000,00
	Subvention Studio	10.000,00	10.000,00
741400	Ville Vandoeuvre	10.000,00	10.000,00
	Mémoire/ Etoile saison/Métamorphose	13.795,59	0,00

10/04/2026

Compte de résultat détaillé 2025
MJC ETOILE

741395	Ville Vandoeuvre	1.000,00	
741597	Etat Politique de la Ville	1.000,00	
741108	BATIGERE	0,00	
741008	CAF FPT Valeurs de la République	3.115,59	
741431	Métropole Grand Nancy	1.000,00	
741614	DRAC	7.680,00	
	Fables de la Cité	4.000,00	4.000,00
741399	Ville Vandoeuvre	1.000,00	1.000,00
741421	Métropole Grand Nancy	1.000,00	1.000,00
741192	Département 54	1.000,00	1.000,00
741602	Etat Politique de la Ville	1.000,00	1.000,00
	Autres subventions	9.649,00	1.000,00
741111	Passeurs d'Images (Mon quartier qui change)	500,00	
741009	CAF INNOV JEUNES (Mon quartier qui change)	2.400,00	
741490	FDMJC 54 (mon quartier qui change)	700,00	
741130	CCM GENERATION VELO (éducation au vélo)	1.250,00	
741396	Ville de Vandoeuvre Fête du Printemps Interassociative	0,00	
741615	DDFIP Spectacle cité éducative COUAC la Terre	950,00	
741470	FFMJC CSE	277,00	
741403	Ville Vandoeuvre investissement	1.000,00	1.000,00
741004	CAF Investissement	2.572,00	
	Total subventions	408.774,05	400.051,00
	Adhésions	6.316,00	5.450,00
756000	Adhésions adultes	4.330,00	3.850
756001	Adhésions enfants	1.986,00	1.600
	Autres produits d'exploitation	4.854,34	1.850,00
758000	Produits de gestion courante	76,34	250
754120	Abandon de frais bénévoles	1.464,00	1.600
757000	Ventes immo	250,00	
789500	Reprise Fonds dédiés		
781500	Reprise provision Retraite	3.064,00	
787500	Reprise provision pour charges		
	Transfert de charges d'exploitation	0,00	0,00
791000	Formation		
791100	Sur salaires		
791150	ASP		
792000	IJSS		
793000	Divers		
794000	Prévoyance		
	CHARGES D'EXPLOITATION	616.448,08	610.751,00
	Achats et charges externes liés aux activités	128.924,85	127.065,00
605100	Alimentation	45.804,53	46.000
605150	Repas ACM participation ville	0,00	0
605200	Fournitures aux activités	16.354,41	16.000
611200	Achat de spectacles	22.664,62	15.350
621000	Personnel extérieur à l'association	7.454,00	11.000
622300	Achat de prestations	25.618,27	25.000
625120	Déplacement animateurs	1.714,95	2.500
625140	Déplacement activités	8.004,35	9.500
635100	SACEM	1.061,95	1.300
651600	Droits d'auteurs et de reproduction	128,97	300
651610	SACD	118,80	115
	Autres achats et charges externes	53.949,56	57.770,00
606100	Gasoil	1.299,62	1.600
606200	Fournitures d'entretien	154,93	200
606350	Petit équipement	909,64	1.000
606360	Petit équipement logiciels	1.006,50	1.000
606400	Fournitures administratives	1.075,43	1.100
612200	Crédit bail mobilier	12.507,80	12.500
613500	Locations diverses	4.156,26	4.500
615000	Entretien et réparation	536,24	800
615530	Entretien copies	277,48	250
615600	Maintenance informatique	4.449,86	4.520
616100	Assurance multirisque	8.510,78	8.600
618100	Documentation générale	321,90	300
618300	Documentation technique	84,00	100
622600	Honoraires	1.654,00	3.700
623000	Publicité	663,84	700
623100	Annonces et insertions	992,88	1.000
625000	Indemnité kilométriques		200
625110	Voyages et déplacements	1.568,08	1.500
625700	Réceptions		450
625710	Repas anim	160,07	150
626100	Frais postaux	1.659,24	1.700
626510	Frais de télécommunication	4.458,79	4.500
627100	Frais bancaires	1.639,94	1.600
628000	Formation	2.270,00	2.200
628100	Concours divers cotisations	3.592,28	3.600

10/04/2026

Compte de résultat détaillé 2025
MJC ETOILE

	Impôts et taxes	10.846,71	10.900,00
631100	Taxe sur les salaires	2.124,76	2.200
633300	Participation des employeurs à la formation	8.721,95	8.700
637900	Redevance		0
	Salaires et traitements	323.942,18	316.416,00
641100	Salaires administratifs	119.918,02	120.500
641200	Congés payés	-295,85	-384
641220	Provision retraite	8.371,00	8.300
641300	Techniciens activités	40.822,32	40.000
641400	CLSH	53.922,56	44.000
641401	Indemnité de rupture	1.932,36	0
641402	Indemnité de départ à la retraite		0
641500	ESCAPE/FABLAB	26.354,73	29.000
641550	Stagiaire		0
641600	Personnels éducatifs	58.906,96	60.500
641900	Personnel du spectacle	14.010,08	14.500
641980	Adultes relais		0
	Charges sociales	99.470,57	97.600,00
645100	URSSAF	72.096,48	72.000
645210	HUMANIS prévoyance	5.586,02	5.800
645300	AUDIENS HUMANIS	19.722,99	18.000
645500	Charges à payer sur congés à payer	237,24	
645800	Cotisations autres organismes	1.827,84	1.800
	Autres charges de personnel	-3.158,48	1.000,00
647400	Œuvres sociales - CSE	2.299,00	2.000
647500	Médecine du travail	1.416,59	1.500
649000	Remboursements charges de personnel	-6.874,07	-2.500
	Total charges de personnel	420.254,27	415.016,00
	Autre charges d'exploitation	11,36	0,00
654000	Pertes sur créances irrécouvrables		
658000	Charges de gestion courantes	11,36	
	Dotations aux amortissements et aux provisions	2.461,33	0,00
681100	Dotations aux amortissements	2.461,33	
681520	Dotations provisions risques		
689500	Reports en fonds dédiés contrib fin		
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7.040,57	-2.400,00
	PRODUITS FINANCIERS	1.930,77	2.400,00
764000	Intérêts livret	1.931	2.400
763800	Revenus sur créances diverses	0	0
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1.036,00	0,00
772000	Produits exceptionnels sur exercice antérieur	1.000	0
771800	Autres produits exceptionnels	36	0
	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
	agios	0	0
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3.045,69	0,00
672000	Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	3.046	0
678200	Charges exceptionnelles diverses	0	0
	TOTAL DES PRODUITS	626.455,42	610.751,00
	TOTAL DES CHARGES	619.493,77	610.751,00

part d'AUTOFINANCEMENT	6.961,65	0,00
	0,68	0,68

10/04/2026